



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Mars 2018

No 2

Bulletin d'informations officielles



21 décembre 2017 : Inauguration du tronçon
Penthaz - Vufflens-la-Ville RC 177

Agenda 2018

14 avril	: Mise de bois
23 avril	: Né pour lire
28 avril	: Soirée de l'Harmonie du Pontet
25 août	: Marché artisanal
10 novembre	: Soirée annuelle Tennis

Séances du Conseil Communal

Mercredi	: 20 juin (comptes 2018)
Lundi	: 29 octobre (arrêté d'imposition)
Mercredi	: 12 décembre (budget 2019)

Dans ce numéro :

Décisions du Conseil Communal	2
Les brèves de la Municipalité	4
Info déchets	10
Mise de bois	12
Passeport Vacances	13
Bibliothèque	14
Divers	15

Conseil communal du 14 mars 2018

PREAVIS MUNICIPAL N°1/2018 : «Modification du Règlement général de police de la Commune de Vufflens-la-Ville»

Dans sa séance du 14 mars 2018,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 1/2018 du 22 janvier 2018;
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à la large majorité, 1 contre et 3 abstentions)

1. De remplacer la teneur de l'article 11 bis du Règlement général de police par la nouvelle teneur décrite sous point 4;
2. De fixer l'entrée en vigueur du Règlement, dont l'article 11 bis a été remplacé, dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

PREAVIS MUNICIPAL N°2/2018 : «Remplacement d'environ 350 compteurs d'eau par des compteurs de nouvelle génération permettant un relevé à distance»

Dans sa séance du 14 mars 2018,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 2/2018 du 5 février 2018;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(par 21 oui, 8 contre et 8 abstentions)

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre le remplacement des compteurs d'eau tel que décrit dans le présent préavis pour un montant total de Fr. 145'000.-;
2. De financer ces travaux par la trésorerie courante;
3. D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, par prélèvement sur le fonds de financement spécial eau potable 9280.06. Les charges annuelles se monteront à Fr. 14'500.- environ.

Pour les personnes qui seraient intéressées, les informations détaillées du Conseil Communal se trouvent sur le site internet de la Commune.

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, Syndique

Inauguration du tronçon de la RC 177 Vufflens-Penthaz

En date du 21 décembre 2017, les syndics de Penthaz et Vufflens ont été invités à inaugurer symboliquement le tronçon Penthaz-Vufflens de la RC 177 par le service des routes et les différents acteurs qui ont réalisé cette construction. Ce fut un moment de grande satisfaction et de bonheur pour toutes ces personnes. Ces travaux ont été exécutés selon le planning établi au démarrage du projet, ce qui est assez rare.

La fin des travaux est prévue pour l'été et le public sera invité le 8 septembre, des animations seront organisées pour l'occasion. Les sociétés locales des communes de Vufflens, Aclens, Penthaz ainsi que les entreprises seront invitées à participer à cette manifestation.

Le 4 octobre, la route sera inaugurée officiellement par un coupé de ruban en présence du Conseil d'Etat et des autorités politiques.

30 ans de l'ARGDV

En 2018, l'ARGDV fêtera ses 30 ans. La manifestation prévue se fera, conjointement avec la RC 177, le 8 septembre. Pour cette occasion Nadine et David Goy ont mis à disposition leur nouveau hangar qui accueillera des produits du terroir du Gros-de-Vaud. Je profite ici de remercier les époux Goy pour leur accueil et leur enthousiasme pour cette manifestation.

Les programmes des deux manifestations ne sont pas encore définitifs et nous vous donnerons plus d'informations par la suite.

AsiVenoge

L'assermentation des autorités de la nouvelle association AsiVenoge a eu lieu le 17 janvier. Le comité directeur est formé d'un membre de l'exécutif de chaque commune et la présidence actuelle est assurée par un municipal de Penthaz.

Font partie du comité directeur :

- Yves Jauner, Penthaz : Président
- Ingrid Rossel, Vufflens-la-Ville : Vice-Présidente
- Renée Marendaz, Mex
- Albert Emery, Penthaz
- Jean-Yves Thévoz, Daillens
- Christian Liard, Lussery-Villars
- Pierre-André Hischi, Penthaz

La délégation communale pour le Conseil Intercommunal est proportionnelle à la population.

Pour les membres de l'exécutif, ont été élus Olivier Duperrut et Michel Gruaz, suppléant Olivier Berthoud.

Pour les membres du législatif, ont été élus Stéphanie Reda et Jean-Claude Stucky, suppléante Fanny Falconnet.

Personnel

La Municipalité a engagé pour le 1er Juin, M. Simon Chopard de Vufflens, paysagiste de formation, en qualité d'employé communal en remplacement de M. Daniel Carrard, qui prendra sa retraite au mois de juillet. Nous profitons de cette communication pour le remercier de son engagement vis-à-vis de notre communauté. Nous aurons encore le temps de lui manifester notre reconnaissance.

Olivier Berthoud, Municipal

Zone industrielle

A la demande du Conseil communal, la Municipalité a écrit à Mme la Conseillère d'Etat, Jacqueline de Quattro, pour demander que l'Etat prenne en considération les éléments figurant dans l'initiative tendant à une modification du PGA, notamment en ce qui concerne le degré de sensibilité au bruit (souhait de la maintenir au degré III) pour la parcelle lui appartenant.

La Municipalité a reçu le 12 février 2018 la réponse du Canton, qui est la suivante :

« Votre courrier du 17 novembre m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Je vous remercie pour les informations transmises dont je prends acte.

Je ne me prononce pas sur l'initiative populaire communale, qui relève de votre compétence.

Concernant votre demande de prise en compte du contenu de l'initiative populaire communale relatif au degré de sensibilité au bruit, je vous informe que le Canton se conformera au cadre législatif et réglementaire en vigueur. Selon les articles 2.11, 3.3 et 4.7 du règlement du plan partiel d'affectation Plaine de la Venoge du 30 juin 1998, la zone d'activité a un degré de sensibilité au bruit de IV. Le Canton respectera donc le degré de sensibilité au bruit de IV.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'une modification du plan partiel d'affectation Plaine de la Venoge du 30 juin 1998 qui serait contraire à la mesure D11 du Plan directeur cantonal, relative aux pôles de développement, devrait être refusée par le Département du territoire et de l'environnement. »

Projet de bâtiment polyvalent

Le recours déposé par un citoyen le 29 septembre 2017 a été retiré le 15 janvier 2018.

Fiscalité agricole

La Municipalité a décidé d'accepter la proposition du Canton tendant à diminuer quelque peu la charge fiscale résultant de l'imposition ordinaire du gain de plus-value conjoncturelle avec les autres revenus au lieu de l'imposition à l'impôt spécial du gain immobilier de manière séparée.

Cette mesure est transitoire. Elle a été acceptée par la très grande majorité des communes vaudoises.

Michel Gruaz, Municipal

Domaine de l'eau

Suite à une légère surconsommation d'eau depuis début décembre, deux petites fuites sur conduites privées ont été découvertes par notre employé communal en fin d'année. Après réparation, notre consommation communale était encore un peu trop élevée. L'intervention de Von Roll Hydro a permis de détecter deux autres fuites sur conduites privées au chemin des Mainnesses. Après réparation, la situation est redevenue normale mais ces fuites sur conduites privées se produisent avant le compteur et les pertes d'eau sont à charge de la commune et pénalisent nos objectifs de réduction des pertes d'eau.

Domaine forêt

La mise de bois aura lieu le 14 avril à 10h30. Le bois misé se trouvera sur l'emplacement de notre ancienne décharge. Il est conseillé de parquer les véhicules sur la place de parc du refuge.

Domaine de la sécurité

Les aimables mises en garde de la Municipalité, glissées sous les essuie-glaces lors de parcage sur les trottoirs, n'ayant pas eu le succès escompté quelques contraventions ont été dressées. Alors qu'on se le dise et qu'on le répète afin que ces mesures aient l'effet dissuasif souhaité.

Eric Maeder, Municipal

Le projet du bâtiment polyvalent avance.

Il est traité dans le cadre du préavis que vous avez accepté. La Municipalité a la garantie que le financement du tennis est assuré. Toutefois, un recours est encore possible contre la levée d'opposition du permis de construire des villas sises sur le terrain, objet du DDP du tennis.

L'impact financier du recours contre le projet sera très significatif compte tenu de la hausse des taux d'intérêt. Il sera nettement supérieur à CHF 100'000.

Validation des zones 30 Km/h

Conformément à l'Ordonnance sur les zones 30 du 28 septembre 2001, plus précisément à son article 6 (Section 3, contrôles des mesures réalisées) qui stipule que :

«L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires»

Pour une zone 30 l'efficacité est vérifiée si le **V85 est inférieur à 38 Km/h**. Le V85 étant la vitesse en dessous de laquelle circule le 85% des véhicules.

Dès lors la DGMR a procédé, du mardi 30 janvier au lundi 5 février 2018, à des contrôles des vitesses dans les secteurs sous-mentionnés, qui ont donné les résultats suivants :

Contrôle du 30 janvier au 5 février 2018				
Emplacement	V85	Trafic journalier moyen	Trafic semaine	
Rue Marteley	32 Km/h	842	5894	véhicules
Grand-Vigne	35 Km/h	271	1897	véhicules
La Ruelle	28 Km/h	157	1099	véhicules
Rue de la Poste 8	31 Km/h	219	1533	véhicules
Grand-Rue n°24	37 Km/h	2056	14392	véhicules
Route de Bovon 5	37 Km/h	2631	18417	véhicules

L'homologation de ces sections des zones 30 Km/h nous est accordée et on peut, en cas de besoin, y effectuer des contrôles répressifs.

Olivier Duperrut, Municipal

Bâtiment

M. Nelso Batista va emménager dans l'appartement de la salle de sport destiné au concierge dans le courant du mois de mars, comme stipulé dans son contrat d'engagement.

Il sera accompagné de sa femme qui attend un heureux événement pour le mois de mai.

Police des constructions

Le bureau Masotti Associés SA à St-Livres, qui s'occupait du contrôle sécurité des chantiers, a été remplacé par l'entreprise SECU Chantier Sàrl de Mme Valérie Jaquemettaz, depuis le 1er mars 2018. C'est elle qui sera désormais chargée de vérifier la mise en place de la sécurité avant le début des travaux ainsi que du contrôle de fin de chantier.

Pour rappel, le Service technique de Cossonay s'occupe du contrôle des dossiers de mise à l'enquête pour la partie « village » et le bureau Masotti Associés SA de la partie « ZI de la Plaine ».

Gestion des déchets

La Municipalité, en collaboration avec Valorsa, met sur pied une action de sensibilisation de la population au respect de la propreté du domaine public, à savoir le « coup de balai ».

Elle vous propose une activité de nettoyage d'un espace naturel au sein de la commune, muni d'un équipement adéquat. Les bénévoles se promèneront en petits groupes, afin de nettoyer les déchets et autres détritrus se trouvant dans la nature.

Nous nous retrouverons en fin de matinée pour partager une grillade au refuge, offerte par les autorités aux participants.

N'hésitez pas à nous contacter, il reste encore de la place et serions ravis de vous compter parmi nous le samedi 24 mars 2018. Vous pouvez encore vous inscrire au bureau communal et faire partie de l'équipe qui est actuellement composée d'une trentaine de villageois motivés.

Statistique sur les déchets ramassés porte-à-porte (déchets incinérables, encombrants, papiers/cartons et verre).

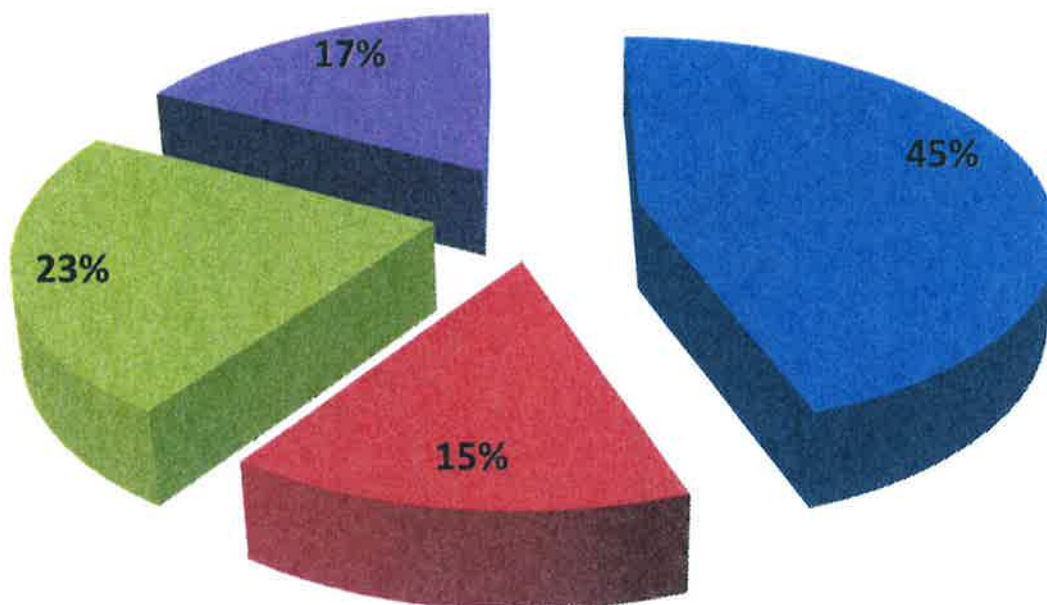
2012 fut l'année de tous les records avec 297 tonnes d'incinérables « version sacs noirs non taxés » pour 1'183 habitants.

2013 fut l'année du record dans le sens inverse avec l'arrivée des sacs blancs taxés soit 144 tonnes d'incinérables pour 1'221 habitants.

Je vous encourage à continuer à trier, ramener les flaconnages et laisser les emballages dans les magasins. Parlez-en à vos familles, voisins et amis.

Je vous remercie pour tous vos efforts passés et futurs.

2017 - quantité des déchets

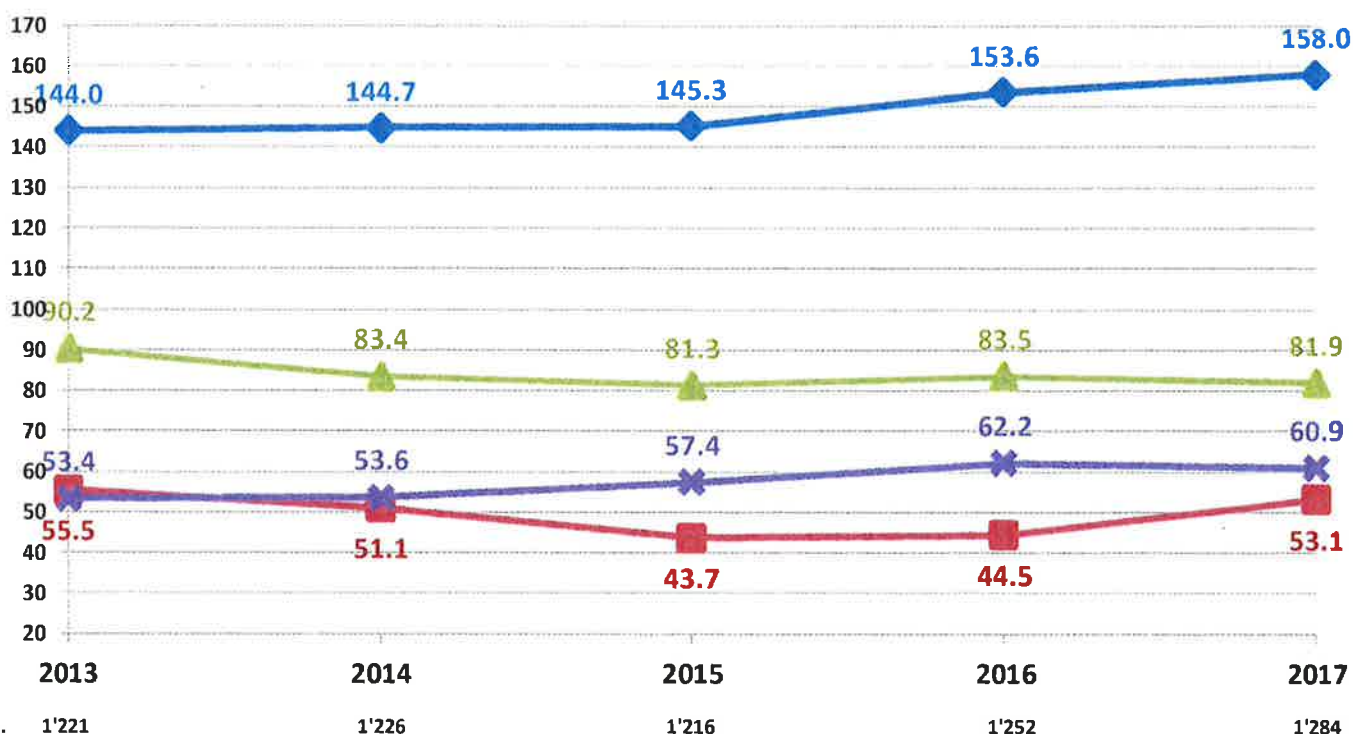


DÉCHETS EN TONNE

- Ordures ménagères 158.03
- Encombrants 53.14
- Papier/carton 81.94
- Verre 60.94

Evolution du tonnage des déchets

◆ Ordures ménagères ■ Encombrants ▲ Papier/carton ✖ Verre





Info déchets



Déchèterie de la Grande Salle



Merci de n'y déposer **que** du **PET** !

Les bouteilles doivent être compressées et munies de leur bouchon. Les bouteilles en PET ayant contenu du shampoing, des produits d'entretien, du lait, de l'huile ou du vinaigre sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Les containers à verre sis à la Grande Salle sont exclusivement réservés aux locataires de la Grande Salle !

Un ramassage mensuel porte-à-porte ayant lieu, les verres sont à déposer dans vos propres containers ou à sortir la veille du passage du camion.

Archives



FILET HYGIÉNIQUE *
BREVETÉ

H. Clément

TEINTURE & FILATURE DE LAINE.
TISSAGE MÉCANIQUE & APPRÊTAGE

VUFFLENS-LA-VILLE, le 11 Octobre 1894
QUARTIER DE LA GARE

A la municipalité de Vufflens la Ville

Messieurs le Syndic et Messieurs.

J'ai l'avantage de vous prévenir que je me dispose de monter l'éclairage électrique dans ma usine avec la force motrice que je possède.

A cette occasion je vous prie de faire le nécessaire conformément à la loi.

Agriez, Messieurs le Syndic et Messieurs,
l'assurance de ma considération distinguée

H. Clément



Mise de bois

Samedi 14 avril 2018

à 10h30

Rendez-vous et parcage au refuge. Les stères seront entreposés à proximité de notre ancienne décharge, soit à 200 mètres du parking du refuge. Environ 80 stères de hêtre et de chêne seront misés. **Comme lors de ces dernières années, les acquéreurs recevront une facture de la bourse communale. Attention, après la mise il ne sera pas procédé à des ventes de bois par la Municipalité.**

Au terme de cette mise de bois le verre de l'amitié vous sera offert par la Commune.

La Municipalité recherche pour représenter la Commune lors de la prochaine Fête des Vignerons, du 18 juillet au 11 août 2019 à Vevey,



CONFRÉRIE DES VIGNERONS
DE VEVEY

un(e) jeune citoyen(ne)

qui officiera en qualité de porteur de la bannière communale pour la durée de la fête et quelques répétitions préalables.

Le banneret sera intégré aux quelque six mille acteurs-figurants du spectacle et bénéficiera des collations et des repas prévus lors des manifestations. Il/elle portera le costume dessiné par la costumière de la Fête, Giovanna Buzzi et exécuté par des ateliers spécialisés.

Merci de faire parvenir votre candidature par écrit à la Municipalité, Rue de la Poste 10, 1302 Vufflens-la-Ville ou par mail commune@vufflens-la-ville.ch **d'ici au 30 avril 2018.**

PASSEPORT VACANCES 2018

Périodes

Juillet : du lundi 9 au dimanche 22

Août : du lundi 13 au dimanche 26

Traditionnel

Pour les enfants nés entre le 01.07.2002 et le 30.06.2009 (dès 9 ans révolus et fin de scolarité obligatoire).

CHF 45.- (CHF 40.- p/le 2^e enfant et suivants d'une même famille)

Le programme des activités est remis lors de la vente.

Farniente

Pour les enfants dès 13 ans révolus (nés dès le 01.07.2005) jusqu'à 15 ans (fin de scolarité obligatoire)

CHF 25.-

Vente au Bureau communal

Du mardi 15 mai au vendredi 8 juin 2018

(mardi 9h-12h 14h-19h, mercredi/vendredi 9h-12h)

Important

Une photo passeport est requise pour chaque passeport



Atelier découverte pour les tout petits



Moment de partage...

Plaisir du livre...

Convivialité....

Découverte....



Avec qui ?

Avec maman, papa, grand-papa, grand-maman, son frère, sa
sœur, sa nounou, la bibliothécaire,...

Nous vous attendons les

Lundi 23 avril 2018 à 9h30

Lundi 4 juin 2018 à 9h30

A la bibliothèque de Vufflens-la-Ville

Cuvillard 17
1302 Vufflens-la-Ville

Venez nombreux !

Animé par Florence Paratte enseignante
Toute question au 079 547 54 33



Horaire de la bibliothèque

Lundi et Jeudi

17h – 18h30



SOIREE ANNUELLE

Samedi 21 avril 2018

A la grande salle de Bussigny et

Samedi 28 avril 2018

A la grande salle de Vufflens-la-Ville



19h30 Apéritif

20h00 Concert

Dès 22h30 Bar et DJ

Direction: Jean-Pierre Hartmann

Entrée Fr. 15.- (enfant gratuit)

Camp d'enfants



10 au 13 avril 18

Organisé par les paroisses de
Vufflens, Penthalaz et Cossonay

Thème

Le Royaume de Dieu

Notre paroisse organise un chouette camp pour tous les enfants de 3^e à 6^e année. Nous irons passer 4 jours au pied du Jura autour du thème du Royaume de Dieu.

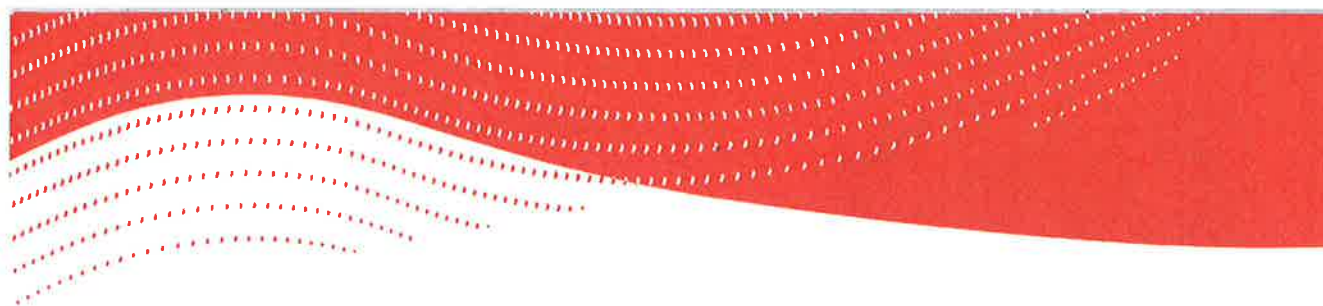
Au programme :

☀ Discussions ☀ Jeux ☀ Prières ☀ Promenades ☀ Jeu de piste ☀

L'activité principale sera la création d'un ou plusieurs tableaux représentant notre perception du Royaume où Dieu nous accueille. Chaque enfant pourra choisir sa technique : dessin, peinture, collage, etc.

Il reste encore quelques places. Inscription d'ici au 30 mars.

Informations auprès du pasteur Lauren Bader 021 331 57 52 ou sur le site de la paroisse : <http://vufflenslaville.eerv.ch/camp-denfants/>



Don du sang

Mardi 9 janvier 2018

Mardi 1^{er} mai 2018

Mardi 2 octobre 2018

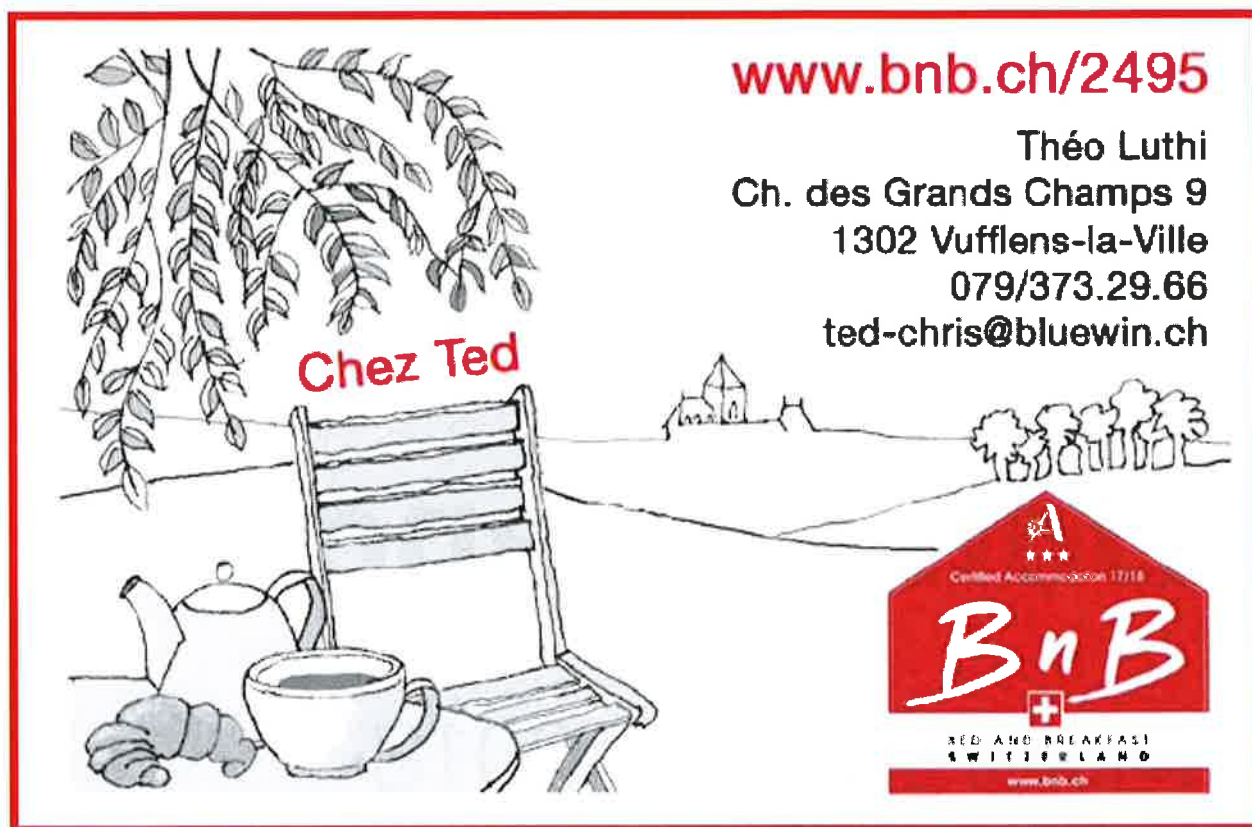
14h30 – 20h00

Grande Salle

Place du Château 8

ECHALLENS

jedonnemonsang.ch



« Petite graine d'idée » : est-ce que des parents seraient intéressés à partager un moment convivial en compagnie de leurs enfants pour chanter des chansons?

Un mercredi par mois à Vufflens? vers 17h à voir...

Ce serait gratuit mais solidaire dans l'organisation.

Si cela vous inspire, vous pouvez m'écrire à :

chantons.vufflens@gmail.com

Je suis logopédiste, si vous avez des interrogations au niveau du langage, je suis aussi disponible à l'adresse: logo.double@gmail.com

Christelle Double

Vos bières artisanales à Vufflens-la-Ville

Brasserie de l'Atelier



Cela fera 8 ans cette année que « l'atelier » est implanté dans la zone industrielle de la Plaine. C'est depuis l'été 2017 que Dood (Didier Anthamatten) a totalement transformé son atelier mécanique pour réaliser son vieux rêve, ouvrir sa brasserie artisanale.

Solidairement soutenu par sa fiancée Céline, qui gère toute la partie administrative, commerciale et promotionnelle, Dood peut se consacrer à vous créer ses meilleures recettes.

Venez déguster leurs délicieuses bières, ils vous accueilleront chaleureusement dans leur brasserie - Z.I. la Plaine (1^{er} bloc en sortant du village) Halles 3-4 (côté Nord)

Mardi de 17h à 19h

Jeudi de 17h30 à 19h30

Samedi de 13h30 à 18h



La Pie Noire
Stout - 6% vol.



1^{ère} recette, créée il y a 10 ans dans la brasserie improvisée de notre Maître Brasseur

La Summer Shark
Blonde IPA - 6.7% vol.
avec houblonnage à froid



La Chouette Agrume
Blanche - 5% vol.

aromatisée aux graines de coriandre et zestes d'orange, de citron et de lime

Nouvelle édition limitée
Disponible dès avril 2018

S'tival
Läger - 5% vol.



Brasserie de l'Atelier Sarl

Didier Anthamatten et Céline Brugger

+41 79 911 42 16 - celinebrugger@metratek.ch

<https://www.facebook.com/brasserieidelatelier/>

Sur présentation de cette page

- 10 %

sur vos bières artisanales





www.vufflens-la-ville.ch

Mars 2018

No 2



Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants microscopiques en forme d'harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

La lutte contre les chenilles processionnaires du pin peut prendre différentes formes. Il n'existe aucun moyen de s'en débarrasser définitivement. Les traitements sont à refaire chaque année tant que des nids, et donc des papillons, existent dans votre région.

Lutte biologique

Il faut pulvériser des toxines produites par une bactérie, le *Bacillus thuringiensis var. kurstaki*, sur les aiguilles des pins. L'ingestion de ces toxines provoque la mort des larves par intoxication.

Lutte mécanique : l'échenillage

Elle consiste à enlever et à détruire les pontes et les nids. Les nids seront incinérés. Dans ce cas, il convient de se protéger de tout contact avec les poils urticants des chenilles. Il est conseillé d'utiliser un échenilloir qui est un sécateur au bout d'un long manche.

